

## **Séance du 31 juillet 2017**

Lecture par Monsieur Eric LEVEQUE de la précédente réunion. Approbation du compte-rendu du 31 mai.

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les demandes suivantes :

- de Maître GUILLAUME, notaire à Thaon-les-Vosges, pour la parcelle cadastrée section AE n° 279 de 18 ca située Avenue du 13<sup>ème</sup> Bataillon de Génie pour un prix fixé à 1 000 €,
- de Maître JAMEAUX-MARCHAL, notaire à Charmes pour la parcelle section AB n° 31 de 230 m<sup>2</sup> et n°32 de 195 m<sup>2</sup> situées 5 rue des Capucins pour un prix fixé à 140 000 €,
- de Maître GUILLAUME, notaire à Capavenir Vosges Thaon les Vosges pour la parcelle section AC n° 241 de 1569 m<sup>2</sup> située Le Saulcy pour un prix fixé à 40 000 €,
- de Maître HERMANN, notaire à XERTIGNY les Vosges pour la parcelle section AB n° 194 de 347 m<sup>2</sup> située 14 Rue Paul Richard pour un prix fixé à 60 000 €,
- de Maître CUNRATH, notaire à Châtel-sur-Moselle pour la parcelle section AE n° 40 de 347 m<sup>2</sup> située 3 Avenue du 13<sup>ème</sup> Bataillon de Génie pour un prix fixé à 105 000 €,

**PREND** connaissance du rapport annuel du délégataire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Nomexy au titre de l'exercice 2016

**ACCEPTE** l'adhésion des communes de Savigny et Hergugney au sein de la Communauté d'agglomération d'Epinal.

**DECIDE** d'affecter au paiement de la participation syndicale budgétaire au profit du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif la somme de **80 €** qui sera prélevée sur l'article 65541 du budget 2017.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le garage Harroué de Capavenir Vosges (Thaon-les-Vosges) portant sur la mise en fourrière des véhicules de la commune de CHATEL-SUR-MOSELLE.

### **Affaires diverses :**

Remerciements pour le prêt du hall du Pâquis le 10 juin pour zumba party au profit de « Jade ma petite pierre précieuse »

Remerciements pour les subventions communales du Club des Boutons d'Or, Amicale des Ecoles, Amicale des Donneurs de Sang, Club couture Châtellois, La Juliana Gymnastique Nomexy, Chorale Chante à Loisirs, les Restos du Coeur

Rythmes scolaires : problème de transport scolaire (planning fait par la CAE et celui-ci ne pouvait pas être modifié pour le mois de septembre) pour revenir à la semaine de 4 jours. Après concertation avec le conseil d'école, le maire décide que pour l'année 2017-2018, la semaine restera à 4 jours et demi.

Mme Kaufmann s'inquiète du bien être des enfants et Mme CREUSOT demande ce qu'en pensent les parents.

**OAT** : (obligations à terme) sont arrivées à terme en avril 2017 donc reviennent dans la trésorerie. Monsieur le Maire pense prendre un compte à terme et reverra avec le percepteur pour placement de cette somme (112 500 €).

**DVIS** : à compter du 15 novembre 2017 les locaux reviennent à la commune. Monsieur le Maire a rendez-vous avec Mme Brignatz vendredi 4 août pour négocier une participation pour le prêt d'une salle en mairie pour les permanences du jeudi matin.

Monsieur le Maire informe d'un courrier de Stéphane VIRY qui tiendra des permanences à Xertigny, Rambervillers et Châtel, un bureau sera mis à sa disposition gratuitement.

M. DELON demande où est passé le panneau de l'école maternelle avec les écureuils. M. LEVEQUE répond que le panneau a été refait pour intégrer le blason de Châtel.

Mme KAUFMANN demande ce que devient l'ancienne perception. M. BORNE a proposé à Libr'action de s'y installer mais en respectant des normes par rapport au bruit.

M. BORNE informe que M. LEVEQUE Mickaël a redonné la clef de la petite salle au dessus de l'école de musique.

M. DELON informe qu'une aire de camping car a été installé à Nomexy par la CAE mais il n'y figure que des infos sur Nomexy et il n'y a même pas un plan de Châtel. M DELON dit qu'il serait urgent de garder des relations d'échanges.

Mme THIERIOT demande si les marronniers du Champ de Tir sont voués coupés.. M. LEVEQUE informe qu'ils seront d'abord élagués, coupés si besoin est (2 au maximum) et demande si la commune peut tailler les arbustes du bac à fleurs rue de la Résistance.

M. DELON demande s'il n'y a pas de problème avec le personnel. Monsieur le Maire dit que non mais il a été demandé aux personnels de déclarer leurs heures de présence et leurs vacances afin d'établir un planning précis pendant les vacances scolaires.

M. BORNE informe que la cérémonie pour la libération de Châtel aura lieu le mercredi 20 septembre 2017.

Séance levée à 21 h 15